

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : SCEA Clos Ste Magdeleine
Nom du dirigeant : Jonathan SACK
Adresse site : Avenue du Revestel, Cassis
Code Postal : 13260
Adresse du siège : Avenue du Revestel, Cassis
Numéro de téléphone :
Numéro SIRET : 78981790500019
Numéro SIRET du siège : 78981790500019
Code NAF : 0121 Z
Nombre de salariés :
Locataire :
Propriétaire :
Numéro contrat eau distribution publique : 1033521
Consommation annuelle : 878m3
ICPE : OUI/~~NON~~
Si OUI, rubrique(s) ICPE : Déclaration 2251-b-2

2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 21/11/2022 en présence de S.E.M.

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Eau de rinçage des cuves	Pressoir, benne filtrante	Conformément aux indications du constructeur et à la réglementation en vigueur	Contrôle annuel des paramètres : DCO, DBO5, MES		☐ Aucune ☐ Déchèterie ☐ DIB* ☐ DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Tracabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.